

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 170

25 janvier 2006

SOMMAIRE

200 GIR Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	8144	Dualux A.G., Luxembourg.....	8130
Act 2 S.A., Luxembourg.....	8114	Erikem Luxembourg S.A.	8140
Ahlers International S.A., Luxembourg.....	8136	Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	8151
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1), S.à r.l., Luxembourg.....	8123	European Strategic Investments S.A., Luxem- bourg.....	8141
Barrel Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	8142	Europole Trailers, S.à r.l., Rodange.....	8144
BDPX, S.à r.l., Dudelange.....	8141	Fanolux S.C.I., Differdange.....	8159
BDPX, S.à r.l., Dudelange.....	8141	Fanolux S.C.I., Differdange.....	8159
Bondinvest S.A., Luxembourg.....	8157	Feuraton S.C.....	8158
C.I.P.P.P., Compagnie Internationale de Prise de Participations et de Placements S.A., Luxem- bourg.....	8136	First Data International Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg.....	8118
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Fondation Sociale Holding S.A., Luxembourg... ..	8151
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Foresee Holding S.A., Luxembourg.....	8135
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Fortunalux S.A., Luxembourg.....	8125
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Galerie d'Art Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Mamer..	8140
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Garage Castermans, S.à r.l., Rollingen.....	8156
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	GM-IT, S.à r.l., Luxembourg.....	8156
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8150	Hampton Trust Holdings (Europe) S.A., Pétange..	8155
C.M. Attert, S.à r.l., Boevange-Attert.....	8151	Hamtrack S.A., Hoffelt.....	8116
Carrelage Valente, S.à r.l., Mamer.....	8125	Haulux A.G., Luxembourg.....	8128
Casebero S.A., Pétange.....	8117	Hémisphères Films S.A., Luxembourg.....	8143
Cerfin S.A., Luxembourg.....	8156	HK Fashion Partners, S.à r.l., Frisange.....	8156
Champbourg S.A., Niedercorn.....	8124	Hyga Fund, Sicav, Luxembourg.....	8125
Choplin S.A., Pétange.....	8117	ID.Com S.A., Dudelange.....	8156
Citar-Invest S.A., Luxembourg.....	8151	Immo Vanstar Luxembourg S.A., Luxembourg ..	8152
ColPlay S.à r.l. & ColGame S.à r.l. SNC, Luxem- bourg.....	8136	Indiact, S.à r.l., Junglinster.....	8155
ColPlay S.à r.l. & ColGame S.à r.l. SNC, Luxem- bourg.....	8138	Infor Global Solutions European Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	8133
Compagnie Fiduciaire Group, S.à r.l., Luxem- bourg.....	8127	Innoclean S.A., Leudelange.....	8160
Compagnie Financière Nemolux S.A., Luxem- bourg.....	8155	Innoclean S.A., Leudelange.....	8160
Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	8115	Intellectual Trade Cy S.A.H., Luxembourg.....	8115
Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	8115	Intellectual Trade Cy S.A.H., Luxembourg.....	8115
(The) Cross Investment Group Holdings SAH, Lu- xembourg.....	8132	Jebulux, S.à r.l., Bertrange.....	8140
Cyber Fin UK, S.à r.l., Luxembourg.....	8158	Kahita Luxembourg S.A., Luxembourg.....	8159
Dep'Services & Piscines, S.à r.l., Leudelange.	8133	Kendari S.A., Luxembourg.....	8131
		Kendari S.A., Luxembourg.....	8132
		Laurabella, S.à r.l., Bettange-sur-Mess.....	8125
		Laurabella, S.à r.l., Bettange-sur-Mess.....	8127
		Metals Finance Invest S.A., Luxembourg.....	8144

Millennium S.A.H., Luxembourg	8158	bourg	8131
Millennium S.A.H., Luxembourg	8158	Shark S.A., Luxembourg	8144
Muthaiga S.A., Luxembourg	8157	Silver Hook Invest S.A., Luxembourg	8142
Nebozzo, S.à r.l., Luxembourg	8114	SOPASOFIE, Société de Participation Financière	
O.L.E.A., S.à r.l., Luxembourg	8152	S.A., Luxembourg	8152
Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	8157	Société Immobilière Buckingham S.A., Luxem-	
Petunia Investissements S.A., Luxembourg	8135	bourg	8129
Primesphère S.A., Luxembourg-Howald	8117	Société pour la Promotion de l'Art S.A., Pétange.	8152
Primesphère S.A., Luxembourg-Howald	8117	Struwwelbuscht, S.à r.l., Larochette	8135
PW Holding S.A., Luxembourg	8157	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l.,	
Reval Investissement S.A., Luxembourg	8144	Luxembourg	8116
Roventa-Henex (Holdings) S.A.....	8143	Thirel, S.à r.l., Luxembourg	8124
Saga, S.à r.l., Pétange	8118	Thirel, S.à r.l., Luxembourg	8124
Saga, S.à r.l., Pétange	8118	Thirel, S.à r.l., Luxembourg	8124
Scanlux Automotive, S.à r.l., Hautcharage	8138	Tr'ax Luxembourg, S.à r.l., Rodange	8143
Schneider Emile et Fils, S.à r.l., Wormeldange ...	8140	Tr'ax Luxembourg, S.à r.l., Rodange	8143
Second Euro Industrial Bourges, S.à r.l., Luxem-		Vastelux S.A., Foetz-Mondercange	8159
bourg	8129	Vervloet, S.à r.l., Luxembourg	8143
Second Euro Industrial Dombassle, S.à r.l., Luxem-		Volterra S.A., Luxembourg	8152
bourg	8128	WB Stam Funding, S.à r.l., Luxembourg	8151
Second Euro Industrial Finance, S.à r.l., Luxem-		Weener Trade Company, S.à r.l., Pétange.....	8124
bourg	8130	Wendron S.A., Luxembourg	8160
Second Euro Industrial Macon, S.à r.l., Luxem-		Yennora S.A., Luxembourg	8135

ACT 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean Baptiste Esch.
R. C. Luxembourg B 33.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ01086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087754.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

NEBOZZO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.371.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 16 septembre 2005

L'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Tanguy Serra, en tant que gérant de la Société avec effet au jour de la nomination de son successeur;

- décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste Brian, associé de TEXAS PACIFIC GROUP, né le 21 mai 1978 à Paris, France, demeurant au 2^e étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur William Peter Collatos;
- Monsieur Geoffrey Darrell Fink;
- Monsieur Guy Harles;
- Monsieur Nicolas Massard;
- Monsieur Jean-Baptiste Brian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

NEBOZZO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088598.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 14.039.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084872.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 14.039.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084869.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.926.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la société adoptées le 26 septembre 2005

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission avec effet au 26 septembre de Madame Carmela Delso Ramirez Del Molino en tant que gérant de la Société a été acceptée.

2. Monsieur Alvaro Delso Ramirez Del Molino, étudiant, résidant à calle Dr. Guiu 42, 28046, Madrid, Espagne a été nommé avec effet au 26 septembre 2005 en tant que gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087484.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.926.

Suite à un transfert de part intervenu en date du 26 septembre 2005, Madame Carmela Delso Ramirez Del Molino a cédé une part sociale de CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l. d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf euros trente-cinq cents (79,35 EUR) à Monsieur Álvaro Delso Ramirez Del Molino demeurant à student.

Madrid, le 26 septembre 2005.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087482.3/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

HAMTRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 75.
R. C. Luxembourg B 102.813.

Procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 1^{er} juin 2004

La séance est ouverte à 11 heures sous la Présidence de Monsieur Paul Hamer.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qui constate:

1. que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant ensemble 1.000 actions de la société;
2. que tous les actionnaires étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations légales;
3. que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

5. Renouvellement du conseil d'administration et du mandat du commissaire.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Il soumet ensuite à l'Assemblée, pour examen et approbation, les comptes annuels au 31 décembre 2003 se clôturant avec un total de bilan de 141.138,47 EUR et un bénéfice de 2.256,94 EUR au niveau du compte de résultats.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Délibérations

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

5. L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs comme suit:

- Monsieur Paul Hamer, administrateur et administrateur-délégué pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle.
- Monsieur Ghislain Hamer, administrateur.
- Madame Isabelle Hamer, administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire, Monsieur Stephan Moreaux domicilié à 6600 Bastogne, rue des Hêtres 141.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Hamer

Président

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2005, réf. DSO-BG00055. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084874.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 700.328.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.514.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2005

- Les sociétés FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et DMC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées en tant que nouveaux Gérants de catégorie A en remplacement de Messieurs Marc Limpens, Jean-Robert Bartolini et Sandro Capuzzo. La durée des mandats de tous les Gérants, est illimitée.

- Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 août 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085092.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

**CASEBERO, Société Anonyme,
(anc. LEXSER S.A.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.196.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084882.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CHOPLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 37.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084892.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Luxembourg-Howald, 4, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 45.756.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Laetitia Borucki, maître en droit, demeurant à Luxembourg.
- 2) Madame Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg.
- 3) Madame Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRIMESPHERE S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg-Howald, documentée par acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2004, ont requis le notaire instrumentant d'acter que dans la quatrième résolution prise lors de la susdite assemblée générale extraordinaire relative à la modification de l'article 5 des statuts, il avait été omis de modifier le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts qui doit se lire, suite aux résolutions prises par la susdite assemblée, comme suit:

«**Art. 5, alinéa 5.** Le capital autorisé, en ce compris le capital déjà souscrit, est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 207.725,- (deux cent sept mille sept cent vingt-cinq euros) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 4,- (quatre euros) chacune.»

L'acte du 31 décembre 2004 est donc redressé en ce sens.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, F. Bal, Y. Gabriel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2005, vol. 432, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088109.2/242/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Luxembourg-Howald, 4, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 45.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088111.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

SAGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 103.493.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084893.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SAGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 103.493.

Le bilan au 7 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084895.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.072.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth day of October.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MT GLOBAL HOLDINGS LTD., a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and recorded with the Registrar of Companies of Bermuda under number 33886,

here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Denver (Colorado, USA) on 15 August 2005.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by MT GLOBAL HOLDINGS LTD., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred (1,800) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, MT GLOBAL HOLDINGS LTD., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. MT GLOBAL HOLDINGS LTD. resolves to elect Ms Pamela Patsley, with professional address at First Data Corporation, 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, CO 80111, USA, as manager of the company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MT GLOBAL HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 33886,

ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Denver (Colorado, Etats-Uni d'Amérique) en date du 15 août 2005.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas d'apport en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée d'un gérant.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales a été souscrite par MT GLOBAL HOLDINGS LTD., préqualifiée.

Les Parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents (1.800) euros.

Résolutions

Et aussitôt MT GLOBAL HOLDINGS LTD., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire Madame Pamela Patsley, ayant pour adresse professionnelle First Data Corporation, 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, CO 80111, USA, en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 83, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(090419.3/230/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 107.801.

EXTRAIT

Il résulte de trois contrats de cession de parts sociales du 14 juin 2005 que:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une «limited company», constituée et organisée sous le droit de l'Australie, avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 59 001 777 591 (ci-après dénommée AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED) a cédé à AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une «limited company» constituée et organisée sous le droit de l'Australie, avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 71 063 986 989 (ci-après dénommée AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED) dix (10) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) qu'elle détenait dans la Société;

AMP LIFE LIMITED, une «corporation» constituée et organisée sous le droit de l'Australie, avec siège social à Level 24, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 079 300 379 (ci-après dénommée AMP LIFE LIMITED) a cédé à AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED cent (100) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) qu'elle détenait dans la Société;

AMP LIFE LIMITED a cédé à AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED (400) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) qu'elle détenait dans la Société;

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED a cédé à AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) qu'elle détenait dans la Société;

AMP LIFE LIMITED a cédé à AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED cinquante (50) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) qu'elle détenait dans la Société;

AMP LIFE a cédé à AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED cinquante (50) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) qu'elle détenait dans la Société.

En résumé, le capital social de la Société qui comprend cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A, quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B et (110) parts sociales de Classe C est détenu comme suit:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED détient deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de Classe A et quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B;

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED détient deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de Classe A et cent-dix (110) parts sociales de Classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 1), S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00719. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088820.3/2460/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

WEENER TRADE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 70A, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 94.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084897.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CHAMPSBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

THIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.144.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01850, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THIREL, S.à r.l.

Signature

(088959.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.144.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01847, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THIREL, S.à r.l.

Signature

(088963.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.144.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THIREL, S.à r.l.

Signature

(088976.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

HYGA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.817.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2005.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

(084901.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

FORTUNALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 99.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(084911.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CARRELAGE VALENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 7, rue du Baerendall.
R. C. Luxembourg B 81.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(084912.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

LAURABELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.
R. C. Luxembourg B 76.205.

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OPEN END, S.à r.l., avec siège social à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, inscrite au registre du commerce et des sociétés numéro B 64.077, constituée originellement sous la dénomination de JENNY-LANE LUXEMBOURG, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 495, du 4 juillet 1998;

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des sociétés et associations, numéro 1517, du 22 octobre 2002;

et modifiée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 375, du 26 avril 2005;

ici représentée par Monsieur Daniel Thilmány, employé privé, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert;

agissant comme associé unique et gérant unique de la prédite société OPEN END, S.à r.l., fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'assemblée générale des associés prise à la suite du prédit acte constitutif du 21 avril 1998 et pouvant engager la prédite société par sa seule signature:

La prédite société OPEN END, S.à r.l. agissant comme seule associée et propriétaire:

La société OPEN END, S.à r.l., prédite..... 500 parts

Total: cinq cents parts sociales 500 parts

de la société à responsabilité limitée dénommée LAURABELLA, S.à r.l., avec siège social à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert,

inscrite au registre du commerce et des sociétés numéro B 76.205

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 728, du 5 octobre 2000;

modifiée (cession de parts sociales) suivant acte sous seing privé, en date à Bettembourg, du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 209, du 7 février 2002;

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Molitor, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 925, du 18 juin 2002;

modifiée (nomination de M. Daniel Thilmany comme seul gérant de la société) suivant assemblée générale sous seing privé, en date à Bettange-sur-Mess, du 1^{er} juin 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 886, du 2 septembre 2004.

et modifiée suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé (par M. Daniel Thilmany à la prédite société dénommée actuellement OPEN END, S.à r.l.) en date à Kayl, du 28 décembre 2004, déposé au registre du commerce et des sociétés en date du 4 août 2005, pour être formalisé,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisé avec lui;

L'associée unique ici présente s'est réunie en assemblée générale extraordinaire en l'étude du notaire instrumentant à 10 heures 30, sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Proposition de la fusion de la société LAURABELLA, S.à r.l. avec la société à responsabilité limitée OPEN END, S.à r.l. par voie d'apport à cette société de l'universalité de son patrimoine actif et passif.

2.- En vue de cette fusion, dissolution anticipée de la société LAURABELLA, S.à r.l.

3.- Nomination d'un liquidateur.

4.- Procédure.

5.- Attribution au liquidateur de pouvoir procéder à la liquidation de la société LAURABELLA, S.à r.l.

6.- Effet des résolutions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci soumet aux votes les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la fusion de la société à la responsabilité limitée LAURABELLA, S.à r.l. avec la société à responsabilité limitée OPEN END, S.à r.l. ayant son siège social à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, par voie d'apport à cette société de l'universalité de son patrimoine actif et passif à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2005.

Deuxième résolution

En vue de cette fusion, la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2004.

Troisième résolution

Nomination de Monsieur Daniel Thilmany, prédit, comme liquidateur.

Quatrième résolution

Procédure:

Attribution à Monsieur Daniel Thilmany, prédit, du pouvoir d'apporter à la société à responsabilité limitée OPEN END, S.à r.l., l'universalité de son patrimoine actif et passif, rien excepté ni réservé, tel qu'il résulte de l'état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2004, toutes les opérations effectuées après cette date l'ayant été pour compte de la société absorbante et les modifications en résultant dans l'actif et le passif de la société absorbée, l'étant au profit comme à la perte de la société absorbante, à charge de celle-ci, de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter ses engagements et obligations, de la garantir, ainsi que son liquidateur contre toute action et de payer et de supporter tous les frais, impôts ou charges quelconques devant résulter de la fusion pour l'une ou l'autre des deux sociétés.

Cinquième résolution

Pouvoir est attribué au liquidateur de procéder à la liquidation de la société à responsabilité limitée LAURABELLA, S.à r.l.

Sixième et dernière résolution

Les résolutions ci-dessus prévues ne sortiront leurs effets qu'après le moment du vote par l'assemblée générale des associés de la société absorbante OPEN END, S.à r.l. de la constatation de l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée LAURABELLA, S.à r.l.

8127

Frais

Les frais occasionnés par les présentes sont évalués à 750 euros (sept cent cinquante Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la clôture de l'assemblée est prononcée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Thilmany, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2005, vol. 910, fol. 26, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005.

A. Biel.

(087581.3/203/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

LAURABELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

R. C. Luxembourg B 76.205.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il découle d'un acte reçu le 16 août 2005 par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette que la société a été dissoute et liquidée, sous la condition suspensive de la fusion avec la société OPEN END, S.à r.l., avec siège social à L-3636 Kayl, 34 rue de l'Eglise.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05972. – Reçu 27 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087582.3/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.422.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions des parts du 14 septembre 2005, le capital de la société est réparti comme suit:

1. Monsieur Thierry Fleming, Mamer, mille parts	1.000 parts
2. Monsieur Luc Hansen, Kehlen, deux cents parts	200 parts
3. Monsieur Guy Hornick, Bertrange, mille parts	1.000 parts
4. Monsieur Marc Lamesch, Schuttrange, mille parts	1.000 parts
5. Monsieur Pierre Lentz, Strassen, deux cents parts	200 parts
6. Monsieur Werner Müllerklein, Trier-Ruwer, mille cent soixante-quinze parts	1.175 parts
7. Monsieur Claude Schmitz, Sandweiler, mille parts	1.000 parts
8. Monsieur John Seil, Contern, mille parts	1.000 parts
9. Monsieur Marc Thill, Thionville, mille cent soixante-quinze parts	1.175 parts
10. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, Strassen, deux cents parts	200 parts
11. Monsieur Claude Zimmer, Luxembourg, mille parts	1.000 parts
12. LUX-TITRISATION, S.à r.l., Luxembourg, mille cinquante parts	1.050 parts
Total:	10.000 parts

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084983.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HAULUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.898.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 septembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084978.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL DOMBASSLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.136.

By a letter dated August 31, 2005, Mr Christopher Merrill, residing professionally at 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., has resigned from his mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL DOMBASSLE, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), dated September 22, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Roger E. Smith, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, as A manager of the Company, Mr Sansal Ozdemir, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, as A manager of the Company, and Mr Edward Kisala, currently B manager of the Company, as A manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of three A managers, Mr Roger E. Smith, Mr Sansal Ozdemir and Mr Edward Kisala.

October 6, 2005.

By virtue of a proxy

C. Martougin

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Il résulte d'une lettre en date du 31 août 2005 que Monsieur Christopher Merrill, demeurant professionnellement au 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., a donné sa démission en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Conformément aux résolutions de l'associé unique de SECOND EURO INDUSTRIAL DOMBASSLE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (la «Société»), en date du 22 septembre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger E. Smith, demeurant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, en qualité de gérant A de la Société, Monsieur Sansal Ozdemir, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, et Monsieur Edward Kisala, actuellement gérant B de la Société, en qualité de gérant A de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Sansal Ozdemir et Monsieur Edward Kisala.

Le 6 octobre 2005.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01500. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088522.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.961.

By a letter dated August 31, 2005, Mr Christopher Merrill, residing professionally at 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., has resigned from his mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), dated September 22, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Roger E. Smith, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, as A manager of the Company, Mr Sansal Ozdemir, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, as A manager of the Company, and Mr Edward Kisala, currently B manager of the Company, as A manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of three A managers, Mr Roger E. Smith, Mr Sansal Ozdemir and Mr Edward Kisala.

October 6, 2005.

By virtue of a proxy

C. Martougin

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Il résulte d'une lettre en date du 31 août 2005 que Monsieur Christopher Merrill, demeurant professionnellement au 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., a donné sa démission en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Conformément aux résolutions de l'associé unique de SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (la «Société»), en date du 22 septembre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger E. Smith, demeurant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, en qualité de gérant A de la Société, Monsieur Sansal Ozdemir, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, et Monsieur Edward Kisala, actuellement gérant B de la Société, en qualité de gérant A de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Sansal Ozdemir et Monsieur Edward Kisala.

Le 6 octobre 2005.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01497. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088519.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE BUCKINGHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de BEDOCK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social Piso 2, Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, Urb. Marbella, Panama et de LENFORD INVESTMENTS INCORPORATION, Piso 2, Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, Urb. Marbella, Panama.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084947.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.278.

By a letter dated August 31, 2005, Mr Christopher Merrill, residing professionally at 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., has resigned from his mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), dated September 22, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Roger E. Smith, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, as A manager of the Company, Mr Sansal Ozdemir, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, as A manager of the Company, and Mr Edward Kisala, currently B manager of the Company, as A manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of three A managers, Mr Roger E. Smith, Mr Sansal Ozdemir and Mr Edward Kisala.

October 6, 2005.

By virtue of a proxy

C. Martougin

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Il résulte d'une lettre en date du 31 août 2005 que Monsieur Christopher Merrill, demeurant professionnellement au 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., a donné sa démission en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Conformément aux résolutions de l'associé unique de SECOND EURO INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (la «Société»), en date du 22 septembre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger E. Smith, demeurant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, en qualité de gérant A de la Société, Monsieur Sansal Ozdemir, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, et Monsieur Edward Kisala, actuellement gérant B de la Société, en qualité de gérant A de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Sansal Ozdemir et Monsieur Edward Kisala.

Le 6 octobre 2005.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01499. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088520.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

DUALUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.316.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 septembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084980.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL MACON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.103.

By a letter dated August 31, 2005, Mr Christopher Merrill, residing professionally at 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., has resigned from his mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of SECOND EURO INDUSTRIAL MACON, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), dated September 22, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Roger E. Smith, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, as A manager of the Company, Mr Sansal Ozdemir, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, as A manager of the Company, and Mr Edward Kisala, currently B manager of the Company, as A manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of three A managers, Mr Roger E. Smith, Mr Sansal Ozdemir and Mr Edward Kisala.

October 6, 2005.

By virtue of a proxy
C. Martougin

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Il résulte d'une lettre en date du 31 août 2005 que Monsieur Christopher Merrill, demeurant professionnellement au 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A., a donné sa démission en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Conformément aux résolutions de l'associé unique de SECOND EURO INDUSTRIAL MACON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (la «Société»), en date du 22 septembre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger E. Smith, demeurant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, USA, en qualité de gérant A de la Société, Monsieur Sansal Ozdemir, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, et Monsieur Edward Kisala, actuellement gérant B de la Société, en qualité de gérant A de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Sansal Ozdemir et Monsieur Edward Kisala.

Le 6 octobre 2005.

En vertu d'une procuration
C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01495. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088518.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

KENDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.470.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KENDARI S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.470, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 122 du 6 février 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 610 du 4 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut

décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois de juillet à 16 heures au 4^e jeudi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois de juillet à 16.00 heures au 4^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2005, vol. 432, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2000.

H. Hellinckx.

(088385.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

KENDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088386.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 33.117.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
le 28 septembre 2005 à 14.45 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Alain Nouillet en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.

2. La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089076.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

INFOR GLOBAL SOLUTIONS EUROPEAN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 107.138.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 11 avril 2005, que INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II S.C.A., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.218, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à INFOR GLOBAL SOLUTIONS AG, une société anonyme constituée et régie selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Schützengraben 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister Kanton Schaffhausen - Hauptregister sous le numéro CH-290.3.015.076-3.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 11 avril 2005, que INFOR GLOBAL SOLUTIONS AG, une société anonyme constituée et régie selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Schützengraben 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister Kanton Schaffhausen - Hauptregister sous le numéro CH-290.3.015.076-3, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à INFOR GLOBAL SOLUTIONS TECHNOLOGY, GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Schützengraben 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister Kanton Schaffhausen - Hauptregister sous le numéro CH-290.4.015.077-5.

Depuis cette date, l'entièreté des cinq cents (500) parts sociales de la Société sont détenues par INFOR GLOBAL SOLUTIONS TECHNOLOGY, GmbH.

Total cinq cents (500) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

INFOR GLOBAL SOLUTIONS EUROPEAN FINANCE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088610.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

DEP'SERVICES & PISCINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 41, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 111.075.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Cyrille Michel, constructeur de piscines, né le 19 mai 1972 à Metz (France), demeurant à L-3353 Leudelange, 41, rue d'Esch;

2) Monsieur Michel Thil, consultant, né le 8 octobre 1957 à Luxembourg, demeurant à L-1747 Luxembourg, 30-32, op der Heed;

les deux ici représentés par Monsieur Claude Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Lequelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DEP'SERVICES & PISCINES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de piscines et de tous matériaux y afférents.

La société a également pour objet la vente de piscines ainsi que de tous matériaux, l'installation de piscines et de tous matériaux accessoires, les services et maintenances sur tous matériaux.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des disposition légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Cyrille Michel, prénommé, quatre-vingt parts sociales	80
M. Michel Thil, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents (1.300,-) euros.

Résolution des associés

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: 41, rue d'Esch, L-3353 Leudelange.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Félix-Richard Marchal, né le 28 avril 1954 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Cyrille Michel, prénommé, autorisé à signer conjointement avec le gérant technique.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention de la comparante, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que la comparante reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schmit, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(090502.3/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

FORESEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le mandataire

(084913.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

YENNORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 70.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

A. Lorang.

(084914.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

STRUWWELBUSCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 57.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(084926.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

PETUNIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2005

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social 11, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084958.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

C.I.P.P.P., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE PLACEMENTS

S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2005

Conseil d'Administration:

* L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs venus à échéance pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

Commissaire aux Comptes:

* L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes venu à échéance pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085018.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

AHLERS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale statutaire accepte la démission de Madame M. Jung comme membre du Conseil d'Administration. Jusqu'à l'Assemblée Générale en 2006, Monsieur Ph. Delaunois et nommé membre du Conseil d'Administration de la Société.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- Leysen Christian, Ingénieur Commercial, demeurant à B-2600 Berchem
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, demeurant à L-3332 Fennange;
- Van Der Schalk Willem, Administrateur de Sociétés, demeurant à D-21465 Hamburg;
- Delaunois Philippe, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1380 Lasne.

Pour extrait sincère et conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085020.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

ColPlay S.à r.l. & ColGame S.à r.l. SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 106.001.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché, de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ColPlay, S.à r.l. & ColGame, S.à r.l., SNC, (ci-après désignée «la Société»), société en nom collectif régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.001;

les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, le 14 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Changement de la date clôture de l'exercice social avec modification corrélative de l'article 13 des statuts;
- Augmentation du capital social à hauteur de EUR 49.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000 à EUR 50.000 par la création de 49.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- Souscription et libération en numéraire par l'associé ColGame, S.à r.l.;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts;
- Questions diverses.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.000 (mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui dès lors est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant l'assemblée.

Ladite liste de présence revêtue des signatures des mandataires des associés, tous représentés et signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera, ainsi que les procurations, annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera dorénavant le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc exceptionnellement une durée commençant le jour de sa constitution jusqu'au 31 décembre 2005.

En conséquence de l'adoption de la présente résolution, l'Assemblée générale décide de modifier les versions anglaise et française de l'article 13 des statuts qui seront désormais libellées comme suit:

a) Version anglaise:

13. Business year

The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

b) Version française:

13. Exercice social

L'année sociale commerce le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 49.000 (quarante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000 (mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création de 49.000 (quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

D'un commun accord avec l'autre associé qui a renoncé à souscrire de nouvelles parts sociales et à participer à l'augmentation de capital, la souscription de ces 49.000 (quarante-neuf mille) parts nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, est réservée dans son intégralité à la Société ColGame, S.à r.l., associé de la Société.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

La Société ColGame, S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 104.437;

représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration dont question ci-dessus; laquelle a déclaré souscrire l'intégralité des 49.000 (quarante-neuf mille) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le prix de souscription a été entièrement payé par un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 49.000 (quarante-neuf mille euros) est actuellement à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus adoptée, l'Assemblée générale décide de modifier les versions anglaise et française de l'article 6 des statuts qui seront désormais libellées comme suit:

a) Version anglaise:

6. Share capital

6.1 The Partnership capital is established at fifty thousand Euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) partnership interest with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

6.2 The partnership interest have been subscribed as follows:

ColGame, S.à r.l.: forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine	49,999 partnership interests
ColPlay, S.à r.l.: one	1 partnership interest
Total: fifty thousand	50,000 partnership interests

The here-above subscribers are together hereafter referred as to the «Partners».

b) Version française:

6. Capital social

6.1 Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), chacune.

6.2 Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

ColGame, S.à r.l.: quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf	49.999 parts sociales
ColPlay, S.à r.l.: une	1 part sociale
Total: cinquante mille	50.000 parts sociales

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 9, case 2. – Reçu 490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

J. Elvinger.

(088428.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

ColPlay S.à r.l. & ColGame S.à r.l. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 106.001.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

J. Elvinger.

(088429.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

SCANLUX AUTOMOTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 19, rue de Schouweiler.

R. C. Luxembourg B 111.074.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rainer Matthias Fintelmann, commerçant de véhicules, né à Herne, (Allemagne), le 6 mars 1960, demeurant au 32, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg,

ici représenté par Madame Sandra Wolff, comptable, avec adresse professionnelle au 19, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 octobre 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger le commerce en gros et en détail de véhicules à moteur neufs et d'occasion, de moteurs et pièces détachées, ainsi que de tout autres accessoires de véhicules à moteur.

Elle a encore pour objet la planification, l'entremise et l'exécution de transports de véhicules de toutes sortes, ainsi que le commerce, l'import et export de véhicules automoteurs et pièces détachées.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de SCANLUX AUTOMOTIVE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Hautcharage.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Rainer Matthias Fintelmann, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision de l'associé(e) unique

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johannes Christopher Fintelmann, commerçant de véhicules, né à Herne, (Allemagne), le 11 mars 1955, demeurant à 24, Stiegweg à D-49565 Bramsche.

La société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4945 Hautcharage, 19, rue de Schouweiler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Wolff, J.C. Fintelmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 89, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(090501.3/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

JEBULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

J. Zellweger

Le gérant

(085024.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GALERIE D'ART LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour le gérant

J. Mirto

(085026.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SCHNEIDER EMILE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 8, Z.A. Paelschesgaertchen.

R. C. Luxembourg B 25.496.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour le gérant

C. Schneider

(085029.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.389.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre ERIKEM LUXEMBOURG S.A. et LINKLATERS LOESCH (anciennement DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH (anciennement LOESCH & WOLTER)) en date du 31 décembre 1997 a été résilié avec effet au 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERIKEM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088465.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

BDPX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085044.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BDPX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085045.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BDPX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085047.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 36.068.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 juin 2005:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur

- de nommer pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE S.A.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.
- M. Guy Verhoustraeten, Directeur, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.
- M. Edward de Burlet, Directeur, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085065.3/1183/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SILVER HOOK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.899.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 septembre 2005

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2005, il résulte des résolutions prises que:

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:
 - la démission de l'administrateur, Mme Nora Brahimi, né le 20 mai 1973 à Amneville demeurant professionnellement à 83, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange à partir du 1^{er} janvier 2005.
 - la nomination d'un nouvel administrateur, la société CLARKESON MANAGENT COMPANY LTD ayant son siège à Tortola BVI à partir du 1^{er} janvier 2005.
 - la démission du Commissaire aux comptes, M. Pascal Bonnet, né le 4 juillet 1964 à Metz, demeurant professionnellement à 83, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange à partir du 1^{er} janvier 2005.
 - la nomination du Commissaire aux comptes, MONTEREY AUDIT, S.à r.l. ayant son siège à 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2005.
 - le transfert du siège social à 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085095.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BARREL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.044.

Composition du Conseil de Gérance de la Société au 28 juillet 2005

En date du 28 juillet 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de R.C.S. MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - de nommer les personnes suivantes;
 - Monsieur Timothy J. Curt, né le 7 octobre 1963 à New York, U.S.A., demeurant à 266, Lexington Avenue, NY-10017 New York, U.S.A.;
 - Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- en tant que nouveaux gérants avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social de Société au 31 décembre 2005.

Répartition des parts sociales de la Société au 28 juillet 2005

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 juillet 2005, que R.C.S. MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a transféré les cent (100) parts sociales à WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., demeurant à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 3957157.

Depuis cette date WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY DC, L.P. est désormais l'associé unique de la Société.

Total cent (100) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2005.

BARREL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088812.3/250/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

HEMISPHERES FILMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.354.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085135.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

VERVLOET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085137.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

TR'AX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 36.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085145.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

TR'AX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 36.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085147.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 60.959.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A. et LINKLATERS LOESCH (anciennement DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH (anciennement LOESCH & WOLTER)) en date du 5 juin 2000 a été résilié avec effet au 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088467.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 87.592.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085148.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPOLE TRAILERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 81.252.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085149.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085150.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SHARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 65.448.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085151.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

200 GIR HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.093.

STATUTES

In the year two thousand five, on the seventh day of September
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BLUE NUN INVESTORS, LP, a limited partnership duly incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of the State of Delaware,
duly represented by Ms Sevilay Saday, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2005,

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of 200 GIR HOLDINGS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective Decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed by a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by the present articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have all been subscribed by BLUE NUN INVESTORS LP, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Resolutions

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company:

- Mr Guy Harles, lawyer, born on 4 May 1955 in Luxembourg, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

- Mr Marc Elvinger, lawyer, born on 10 January 1975 in Luxembourg, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

Both members of the board of managers are appointed for an unlimited period of time and may bind the company towards third parties through the individual signature of any of them.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mille deux mille cinq, le sept septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

a comparu:

BLUE NUN INVESTORS, LP, un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, inscrite auprès du Office of the Secretary of the State of Delaware.

dûment représentée par Sevilay Saday, maître en droit, demeurant à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2005,

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet-Durée-Dénomination-Siège

Art. 1. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de 200 GIR HOLDINGS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social-parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement révocables tout moment, sans cause légitime.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un seul des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été accordé par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cent (500) parts sociales ont toutes été souscrites par BLUE NUN INVESTORS LP, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société:

- M. Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- M. Marc Elvinger, avocat, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée et la société peut être valablement engagée envers des tiers par la signature individuelle d'un seul des membres du conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Saday, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 57, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

J. Elvinger.

(090618.3/211/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085253.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun

(085254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085256.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085258.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C.M. ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

R. Braun.

(085259.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CITAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085152.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

WB STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.923.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(085187.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FONDATION SOCIALE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 39.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085285.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

EURO PHYTO SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 99.195.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
le 28 septembre 2005 à 11:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat;
2. La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour EURO PHYTO SANTE LUXEMBOURG S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087725.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

SOPASOFIE, SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 39.878.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085290.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

O.L.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean Aveugle.
R. C. Luxembourg B 35.457.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2005.

Signature.

(085292.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

SOCIETE POUR LA PROMOTION DE L'ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 93.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(085296.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

IMMO VANSTAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(085300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

VOLTERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.076.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., une société avec siège social au 12, Via Roncaglia, I-20146 Milan, Italie,
- 2) Monsieur Claude Schmitz, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Madame Marcella Deut, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 septembre 2005 respectivement le 4 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOLTERRA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du conseil d'administration et dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante-quatre mille (54.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 5 octobre 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix d'émission, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999
2) Monsieur Claude Schmitz, préqualifié, une action.	1
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit mille deux cents euros (EUR 8.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Maurizio Casalini, fiscaliste, né le 26 août 1965 à Bari, Italie, avec adresse professionnelle au 8, Viale Roma, I-36100 Vicenza, Italie;
 - b) Monsieur Claude Schmitz, expert-comptable, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - c) Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, une société avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

5) Le siège de la Société est fixé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Deut, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 84, case 1. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(090504.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

HAMPTON TRUST HOLDINGS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R. C. Luxembourg B 86.120.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(085304.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INDIACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6136 Junglinster, 18C, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 98.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour INDIACT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085315.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE NEMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 100.118.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg

le 28 septembre 2005 à 10:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat;
2. La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE NEMOLUX S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

Représentée par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087726.3/1084/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

GARAGE CASTERMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.491.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085323.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HK FASHION PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour HK FASHION PARTNERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085326.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ID.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 64.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour ID.COM S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085344.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

GM-IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085345.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.027.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(085363.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

PEINTURE J.P. SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 20, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 19.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI05426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(085364.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MUTHAIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.891.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI05424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(085366.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

PW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.992.

Messieurs,

Par la présente, je vous sou mets ma démission en tant qu'administrateur de votre société et vous prie de m'accorder décharge de mon mandat avec effet immédiat.

Bierges, le 7 septembre 2005.

Michel Theys.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087126.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BONDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.986.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg, le mercredi 25 mai 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Madame Donata Regis, dirigeant d'entreprises, demeurant à Dilsen (Belgique); Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration;

- Monsieur Aldo Piceni, dirigeant, demeurant à Bergamo (Italie), via Damiano, 8, Administrateur;

- Madame Lilliana Pedrazzo, administratrice, demeurant à Sirtori (Italie), Via Lissolo 7, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société DELOITTE & TOUCHE, S.p.A., 1, Viale Papa Giovanni XXIII, 86 - (Italie), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

BONDINVEST S.A.

D. Regis / A. Piceni

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088525.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

CYBER FIN UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.602,48,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.526.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Associé de la Société tenue à Luxembourg le 13 juillet 2005

L'Assemblée a renouvelé les mandats respectifs de chaque membre du conseil de gérance, c'est-à-dire de

Michael Christodoulou

Giles Spackman

Philip E. Rowley

et du commissaire aux comptes de la Société, ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. B 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087357.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MILLENNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.423.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 septembre 2005

Le siège social de la société est transféré du 11, rue Aldringen au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} août 1998.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

MILLENNIUM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087416.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

MILLENNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.423.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLENNIUM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(087408.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

FEURATON S.C., Société Civile.

R. C. Luxembourg E 1.483.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société FEURATON SC, établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et représentée par M. Gilles Courbault, est dénoncé à partir de ce jour, mardi 13 septembre 2005.

A. S. Garros / H. Maudarbocus.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088289.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

FANOLUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg E 1.947.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés:

1) Monsieur André Crv, administrateur de société, demeurant à L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte;
2) Madame Mirella Scazzi, infirmière, demeurant à B-4480 Engis, 40, Thier Oulet;
3) Monsieur Frédéric Crv, demeurant à B-4480 Engis, 40, Thier Oulet;
4) Monsieur Jean-Philippe Crv, demeurant à B-4480 Engis, Thier Oulet,
les associés sub 3) et 4) étant mineurs, ils sont représentés aux présentes par leurs parents, agissant en leur qualité de tuteurs et de représentants légaux,
déclarant être les seuls associés de la société sous rubrique, ont pris à l'unanimité, de supprimer le dernier alinéa de l'article 11) des statuts.

Fait à Engis, le 29 mai 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087673.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

FANOLUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg E 1.947.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

R. Schuman
Notaire

(087675.3/237/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

KAHITA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 97.616.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
le 28 septembre 2005 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat;
2. La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour KAHITA LUXEMBOURG S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087721.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

VASTELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz-Mondercange, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 86.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2005, réf. DSO-BJ00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 octobre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(088455.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 29 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué;
- Monsieur Jean-Michel Bianchi;
- Monsieur Damien Aps.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée générale renouvelle pour une durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:
DELOITTE S.A. avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088027.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

(088011.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

WENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 55.680.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
le 28 septembre 2005 à 15.15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat;
2. La nomination de M. Cédric Raths en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, ce dernier terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour WENDRON S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087732.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.
